

2011/3619 - Demande présentée par le SYTRAL en vue d'être autorisée, au titre des articles L214-1 et suivants du Code de l'Environnement, à réaliser des travaux de prolongement de la ligne de tramway T1 Montrochet-Debourg. (Direction de l'Ecologie Urbaine) (BMO du 27/06/2011, p. 1448)

Rapporteur : M. TOURAINE Jean-Louis

2011/3619 - Demande présentée par le SYTRAL en vue d'être autorisée, au titre des articles L214-1 et suivants du Code de l'Environnement, à réaliser des travaux de prolongement de la ligne de tramway T1 Montrochet-Debourg (Direction de l'Ecologie Urbaine) (BMO du 27/06/2011, p. 1448)

M. TOURAINE Jean-Louis, rapporteur : Avis favorable de la Commission pour ce prolongement de la ligne T1 de tramway entre Montrochet et Debourg avec, bien sûr, construction d'un pont franchissant le Rhône.

M. ROYER François : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, concernant ce projet, vous allez vous livrer demain à une opération de communication pour nous dévoiler des images de ce futur prolongement, pourtant déjà parues dans la presse, et pour annoncer le nom du futur pont, nom que vous avez-vous-même divulgué, ici même, il y a quelque temps. Décidément, vous ne doutez de rien et vous surfez sur tout ! Tous les moyens sont bons pour vous mettre en valeur, y compris ceux du SYTRAL. J'ajouterai aussi, pour tenter de récupérer des électeurs centristes...

Mais revenons sur le prolongement du tramway. Une chose est sûre, faute d'avoir choisi le métro pour relier la Confluence et Gerland, il est indispensable de relier ces deux quartiers avec le tram. C'est vital pour chacun d'eux et pour les Lyonnais. Ce sera un chantier d'envergure : 2,3 km de nouvelle ligne, dont le doublement de la voie unique de Montrochet au musée des Confluences, quatre nouvelles stations, aménagement d'un pôle d'échanges à Debourg. Le tout doit être terminé pour 2014. Pour nous, ce délai est intenable, irréaliste. En fait, comme pour la ZAC 1 de Confluence, vous mettez la pression pour que tout soit terminé bien sûr à la veille des élections.

Ce calendrier expose le projet à des risques techniques importants, même les professionnels le disent. Les malfaçons à Confluence montrent que vous avez confondu vitesse et précipitation. Ne réitérez pas les erreurs du passé s'il vous plaît. En tout cas, nous vous aurons averti.

Mme d'ANGLEJAN Jeanne : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il s'agit là, effectivement, de donner notre avis sur l'impact environnemental du prolongement de la ligne de tramway T1 de Montrochet à Debourg. A la lecture du rapport des services, ce dossier ne semble pas appeler d'observation particulière de notre part, hormis la disparition regrettable de 30 arbres sur le cours Charlemagne et la transformation de l'entrée Sud de Confluence, quand même.

Je voudrais cependant revenir d'un mot sur les transports et les problèmes d'accessibilité de Confluence.

Parallèlement, nous vous avons dit plusieurs fois que la seule solution viable et un peu anticipatrice, aurait été de prolonger le métro de Perrache à Gerland où la station fut faite en conséquence, c'est-à-dire sur un double niveau. Concernant le pont Raymond Barre que vous prévoyez de construire pour ce tramway, il n'est pas conçu, semble-t-il, pour supporter un éventuel métro. Une fois de plus, vous n'avez pas de vision de ce qui, à moyen ou à long terme, deviendra une évidence.

Deuxièmement, sur l'accessibilité de ce quartier...

M. LE MAIRE : Parce que vous voudriez faire passer les métros en aérien ?

Mme d'ANGLEJAN Jeanne : Pourquoi pas, sur la traversée du Rhône.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas le plus bel exemple de la ligne A !

Mme d'ANGLEJAN Jeanne : Cela existe bien à Paris !

M. LE MAIRE : Ce n'est pas le mieux non plus.

Mme d'ANGLEJAN Jeanne : Deuxièmement, sur l'accessibilité de ce quartier, j'avoue que j'ai du mal à comprendre votre raisonnement. D'un côté, vous nous proposez une réduction de voirie à travers cette extension de T1 et, nous le voyons avec la modification du PLU (plan local d'urbanisme), vous diminuez le nombre de stationnements par logement, ce qui va dans le sens d'un quartier sans voiture. C'est votre choix, pourquoi pas ?

D'un autre côté, nous avons des activités qui s'implantent et qui génèrent forcément des flux de véhicules, c'est le cas avec le Conseil régional, par exemple, mais ce sera encore plus le cas dans quelques mois avec l'ouverture du pôle de loisirs et de son parking de 1.500 places qui va nécessairement être une incitation à l'usage de véhicules.

M. LE MAIRE : Vous nous dites qu'il n'y a pas de place !

Mme d'ANGLEJAN Jeanne : Mais justement, je parle de votre incohérence. Bref, vous nous voyez perplexes, Monsieur le Maire, sur cette politique pour le moins contradictoire.

M. LE MAIRE : Je ne sais pas s'il faut que je fasse moins de places, ou plus de places, je n'ai pas bien compris. Quand j'en ouvre, ce n'est pas bien et quand je n'en fais pas, ce n'est pas bien non plus. Donc, vous me direz un jour ce qu'il faut faire.

M. TOURAINE Jean-Louis, Premier Adjoint : Juste un petit mot pour M. Royer qui s'inquiète que le projet nécessite d'être éventuellement, si nécessaire, prolongé au-delà de la date des prochaines élections. Sachez bien que là, cela ne poserait aucun problème si la nécessité s'avérait de demander quelques mois supplémentaires, c'est ce que nous avons fait d'ailleurs pour la ligne T4 sur le boulevard des Etats-Unis qui a demandé, pour être bien parfaite, d'être quelque peu différée de quelques mois. Il n'y a aucune obligation à ce que ce soit inauguré la veille des élections, n'ayez aucune crainte, Monsieur Royer, ce qui importe c'est que ce soit de bonne qualité et que ce soit fait avec le professionnalisme du SYTRAL qui, je vous le rappelle, retire une majeure partie de son financement du Grand Lyon.

Madame d'Anglejan, vous vous inquiétez pour les arbres, je comprends. Il y aura seulement 70 % des arbres sur le trajet qui seront maintenus, du fait des nécessités de construction ; c'est quand même beaucoup d'en maintenir 70 %, surtout si l'on ajoute qu'il y aura un équipement paysager assez spectaculaire avec une trame verte sur le trajet du tramway lui-même, et de part et d'autre au niveau du cours Charlemagne. Donc au total, ce sera un endroit beaucoup plus verdoyant et beaucoup plus avenant qu'il ne l'était au préalable. Je crois que tout le monde en sera content.

Quant aux regrets éternels du métro, il me semble qu'il vous faut maintenant accepter les choses. Quand M. le Maire a pris la succession de M. Barre, il a accepté les projets qui avaient été décidés, par exemple pour les hôpitaux de Lyon et pour d'autres sujets. D'une façon générale, on ne remet pas en cause les choses déjà effectuées. Maintenant, vous voulez dire qu'il faudrait que le pont pour le tramway soit prévu pour le métro alors même que depuis maintenant de nombreuses années et de façon très organisée, c'est l'option du tramway qui a été prise. Alors n'ayez pas de combat d'arrière-garde, c'est dommageable.

Quant au stationnement, les choses ont été faites en concertation avec vous. Récemment on a mis en place 100 places de stationnement payant, on a ajouté 100 places de stationnement gratuit, il y aura une construction de 300 places prochainement, en concertation avec l'équipe du 2^{ème} arrondissement. Je pense qu'il y a un équilibre, il ne faut pas, je suis d'accord avec vous, qu'il y en ait ni trop, ni pas assez. Mais l'équilibre que l'on recherche ensemble, c'est-à-dire au fur et à mesure que les choses sont livrées, que ce soit la Région, que ce soit des logements, que ce soit d'autres activités, des places additionnelles viennent offrir des possibilités à ceux qui ont nécessité d'aller là-bas avec leur voiture, tandis que des possibilités supplémentaires sont offertes à ceux qui veulent y venir en transports en commun.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)